



Passeport saisonnier Saison 2009

Privilèges, normes & conditions

Nom du détenteur: _____

Adresse:

Courriel: _____

Téléphone 1: _____ **Téléphone 2:** _____

- Un détenteur unique par passeport saisonnier
- Coût par passeport 445\$ plus taxes
- Le détenteur du passeport saisonnier obtient le droit de jouer sur disponibilité des parcours des Moulins ou des Braves après 15h00 du samedi au jeudi et après 16h00 le vendredi
- Le détenteur du passeport saisonnier peut réserver son départ trois jours à l'avance
- Le détenteur du passeport saisonnier a l'obligation d'annuler sa réservation au plus tard à 15h00 la veille
- Le détenteur doit se présenter à la boutique du pro 15 minutes avant l'heure de sa réservation et il a l'obligation de présenter son passeport saisonnier avec photo.
- Le passeport saisonnier demeure la propriété du Centre de Golf Le Versant et devra lui être retourné sur demande
- Le passeport est valable du 4 mai jusqu'au 5 octobre 2009 inclusivement
- Le détenteur du passeport saisonnier confirme son acceptation des normes et conditions en signant le présent document
- **NOUVEAUTÉ POUR 2009:** Possibilité de jouer le parcours Des Seigneurs les lundi, mardi, mercredi, jeudi, samedi et dimanche après 15h00 (sur disponibilité) aux conditions énumérées précédemment avec un supplément de 12.00\$ plus taxes par partie.

Signé le _____ **du mois de** _____, **200** _____

Signature: _____

A compléter par le service administratif

Facture no _____ Date: _____

Paiement reçu: _____ \$ Type de paiement: _____

PASSEPORT No. _____